



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2018-076

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2018

Sommaire

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-07-12-001 - Arrêté n° PREF/DRHB/BOA 2018-020 donnant délégation de signature à Mme Colette CHARRIER, cheffe du pôle administratif des installations classées (2 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-07-12-001

Arrêté n° PREF/DRHB/BOA 2018-020 donnant délégation
de signature à Mme Colette CHARRIER, cheffe du pôle
administratif des installations classées



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des ressources humaines
et du budget

Bureau de l'organisation administrative
Références : BOA/AF (PAIC)

Annecy, le 12 juillet 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2018-020

donnant délégation de signature à Mme Colette CHARRIER, cheffe du pôle administratif des installations classées

VU le code de la santé publique modifié,

VU le code de l'environnement,

VU le code de justice administrative et notamment ses articles R.414-1 et suivants et R.611-8-2 et suivants ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 92.604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des mesures individuelles,

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 44,

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-021 du 24 octobre 2017 portant organisation des directions départementales interministérielles de la Haute-Savoie

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée à Mme Colette CHARRIER, cheffe du pôle administratif des installations classées :

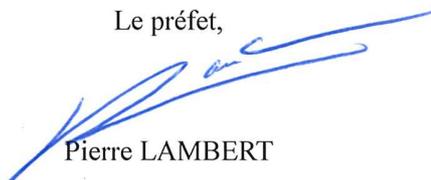
En ce qui concerne la gestion administrative des installations classées :

- Les saisines du président du Tribunal administratif aux fins de désignation des commissaires en enquêteurs dans les procédures d'enquête publique,
- Les récépissés de déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement ainsi que les carrières,
- Les arrêtés portant prorogation du délai d'instruction des délais d'installations classées,
- Tous courriers liés à la gestion administrative des dossiers relevant des régimes de l'autorisation, de l'enregistrement et de la déclaration des installations classées,
- Les récépissés de transports, négoce, courtage de déchets par route.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2018. Toutes les dispositions antérieures à cette date seront abrogées.

Article 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture et Mme Colette CHARRIER sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT